

COMMUNIQUÉ

Le 19 février 2026, le préfet des Hautes-Pyrénées a déposé une plainte contre X pour apologie de la violence par voie électronique ; parallèlement à l'action en justice, une enquête administrative va s'ouvrir à l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées (site de Tarbes).

À l'origine de la plainte, la publication récente sur la plateforme Instagram d'une vidéo tournée à l'initiative des élèves de l'ÉSAD Pyrénées site de Tarbes, en signe de protestation contre les poursuites judiciaires ciblant un élève de la Haute école des arts du Rhin (Hear), auteur d'une performance artistique sur le thème des rituels et traditions carnavalesques. Politiquement engagée et assumée comme telle, cette performance prenait la forme d'une « piñata », où une voiture de police en carton s'ouvrait sous les coups de bâton, laissant échapper des coupures de presse relatant des faits de violence policière – quand la tradition mexicaine consiste à détruire une grande figurine de carton en suspension pour libérer les cadeaux ou friandises qu'elle contient.

Dans un contexte local et national tendu (veille de scrutin, actualité tragique sur fond de violences politiques, radicalisation des discours et des positions politiques, etc.), les récupérations et autres libres interprétations de ce qui s'est produit à Mulhouse n'ont pas manqué de s'exprimer et de proliférer dans les médias, souvent au mépris du cadre pourtant clair établi par les lois de la République. Dans le même contexte, les soutiens à l'étudiant de Mulhouse n'ont pas tardé à se multiplier dans de nombreuses écoles supérieures d'art françaises (dont l'ÉSAD Pyrénées, site de Tarbes), soutiens matérialisés le plus souvent par des répliques de piñata – oublieuses de l'esprit et du cadre artistique dans lesquels l'original avait été produit à Mulhouse, attisant du même coup le feu médiatique et renforçant d'autant la confusion générale.

Dans l'attente de la conclusion des enquêtes en cours, l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées condamne ici tout appel à la violence et toute violence d'où qu'elle vienne. Comme espace d'invention et de création, l'école d'art ne peut que défendre et appeler à défendre la liberté de création telle que la loi du 7 juillet 2016 la garantit. Nous rappelons aussi notre attachement indéfectible aux valeurs et aux institutions de la République, notamment au respect de chacune et de chacun, quelle que soit sa place ou sa position dans la société.

La direction de l'ÉSAD Pyrénées
Tarbes, le 4 mars 2026

ÉSAD·PYRÉNÉES